

- Le portage n'est plus nécessaire mais conseillé afin d'offrir un maximum de confort. La batterie vient se clipser entre les épaules. Le câble d'alimentation du sécateur est suffisamment long pour envisager différents portages de la batterie (à la ceinture, dans une poche avec le gilet de portage).

- **Le réseau de distribution**

La société Kersten France (importateur Zanon) développe des partenariats au niveau national.

Le service après-vente est lui aussi en développement, afin de pouvoir faire face à diverses situations (à l'image de services proposés par les leaders du marché).

- **Les coûts**

L'équipement complet : 1350 € HT. Révision annuelle : n.d.

- **Avis du conseiller agro-équipement**

Le Tiger ZT 40 est un sécateur électrique de bonne facture. Cet équipement s'est montré efficace même dans des parcelles de Cabernet Sauvignon nécessitant d'effectuer de grosses coupes. Il a atteint ses limites lors de phase d'ébourgeonnage où la qualité de coupe n'était pas constante.

La gestion de la demi-ouverture est simple, puisqu'il suffit de maintenir la gâchette appuyée jusqu'au signal sonore et passer ainsi d'un mode à l'autre. Cette solution technique atteint ses limites lors de grosses coupes (sécateur passant automatiquement du mode ouverture maxi à demi-ouverture).

Le développement de la batterie DRIVE 300 est un réel avantage par rapport à certains modèles concurrents. La conception du gilet de portage est intéressante mais ce dernier manque de souplesse. La batterie mise à disposition étant une présérie, le constructeur n'a pas pu nous fournir de chargeur. Le test concernant l'endurance de la batterie n'a pas été réalisé.

Le graissage journalier de la tête de coupe nécessite de dévisser le bouchon obturant l'orifice du boulon graisseur (pas très pratique).

La valise de transport est bien conçue, chaque élément trouve sa place. Un trousseau complet permet l'entretien de la tête de coupe (clef 6 pans, clef de 13, tourne-vis plat, cruciforme et pierre d'affûtage). ■



Zanon ZT 40.

## SOCIÉTÉ

## VIGNE ET VILLES : FAITES POUR S'ENTENDRE ?

**Le VinOpôle Centre-Val de Loire organisait le 24 octobre à Tours un colloque pour évoquer les vignes périurbaines. Un sujet qui intéresse viticulteurs et habitants... et les oppose parfois.**

Par Nadine Dumazet

François Chidaine, président de l'association régionale filière vins (ARFV) Centre, a posé le cadre : la proximité de plus en plus fréquente des vignes avec des habitations cristallise conflits et crispations. Les viticulteurs essaient de conserver leur activité économique, et les riverains leur qualité de vie. Comment cohabiter ? La vigne, ce « produit » du patrimoine, considéré comme une partie du paysage donc un bien public... mais bel et bien un espace privé où s'exerce une activité économique.

## L'ÉVOLUTION DES FRONTIÈRES DE LA VILLE

Mais pourquoi ce rapprochement des habitations près des zones viticoles ? Comme l'a noté Philippe Brisebarre, viticulteur à Vouvray, « il faut se rappeler que les vignes étaient à l'avant ». Historiquement implantées « près des villes, car le vin était difficile à transporter sur des chemins empierrés avec des chars équipés de roues en fer et des barriques menaçant de tomber, et près des fleuves pour permettre le transport fluvial ». Puis, à partir de l'essor de l'automobile, les habitants ont commencé à s'installer en zones périurbaines. Résultat, les villes sont aujourd'hui « poly-nucléaires », composées de quartiers satellites. L'exode rural a entraîné une forte réduction de la population d'origine agricole. Beaucoup de néoruraux

voient l'espace rural comme un endroit associé aux loisirs, aux vacances, qui répond à un désir de nature grandissant. Didier Avenet, viticulteur, a vécu cette évolution lorsqu'il était maire de Saint-Martin-le-Beau, « des maisons se sont implantées sur des zones qui étaient encore agricoles dans les années 80 ». Selon lui, « il ne faut pas que les viticulteurs se renferment en revendiquant leur propriété, mais qu'ils communiquent ». Il a lui-même organisé une randonnée dans les vignes, pour instaurer le dialogue. Hervé Denis, viticulteur à Montlouis-sur-Loire, explique d'ailleurs que ces nouveaux voisins sont aussi des clients potentiels, tout comme les utilisateurs de la Loire à vélo qui traversent le vignoble.

## LA MÉCONNAISSANCE, SOURCE D'INCOMPRÉHENSION

La population qui s'installe en zone périurbaine n'est généralement pas issue de l'agriculture et s'interroge. Le pulvérisateur fait peur... même s'il contient du purin d'ortie, d'où la nécessité de dialogue entre riverains et agriculteurs/viticulteurs. D'autant plus que la médiatisation ne sert pas vraiment l'agriculture, pour qui n'en connaît pas les réalités. Pourtant, les vignerons ont largement évolué dans leurs pratiques, que ce soit en conventionnel ou en bio. « Il y a une réelle dynamique pour aller dans un sens plus respectueux de l'environnement », confirme Adeline Bouffray-Mallet, conseillère viticole à la



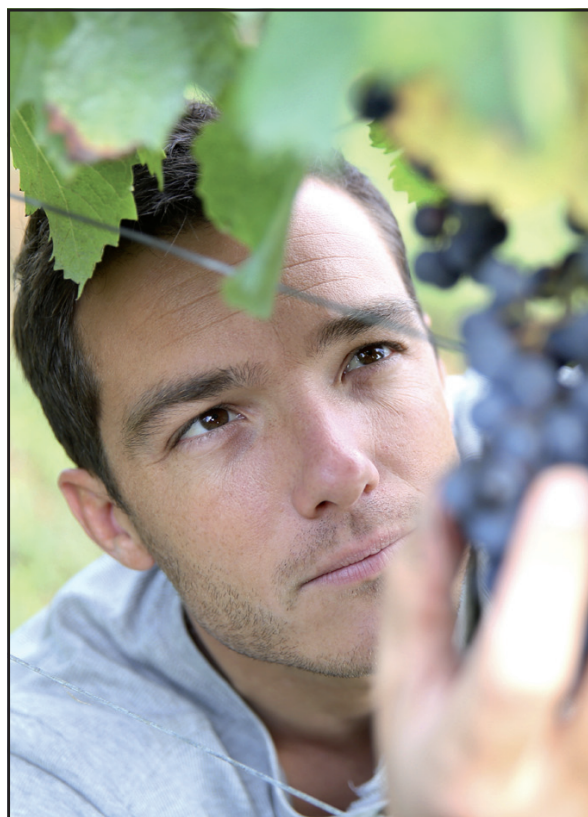
Communiquer en bonne intelligence, adapter ses pratiques, planter des haies lorsque cela est possible, voilà finalement les principales clefs pour des relations de bon voisinage... et une bonne image de la viticulture.

chambre d'agriculture 37. On a beaucoup avancé avec les pulvérisations confinées, les techniques de travail du sol, la réduction des phytosanitaires, la mise en place de haies... » Les viticulteurs doivent continuer à adapter leurs pratiques pour limiter les nuisances et à communiquer. Les habitants ne demandent qu'à comprendre, à connaître la manière de travailler des vignerons.

## DES SOLUTIONS SIMPLES

Les plaintes de riverains sont principalement liées aux traitements. A chaque fois, la solution est la même : réunir les exploitants et riverains concernés, et éventuellement des partenaires tels que la chambre d'agriculture et la fédération des associations viticoles (FAV), pour échanger. Dominique Girault, viticulteur élu de la chambre d'agriculture 41 et régionale, a témoigné en tant que président de Cuma. « Avant d'installer la première

tour antigel, la Cuma a organisé une réunion publique pour expliquer les raisons de son installation et son fonctionnement. Il y en a désormais une vingtaine sur la commune. Tout se passe bien, car les habitants ont compris et ont été pris en compte dans le projet ». Philippe Bocard, viticulteur et président de l'AOP bourgueil, a apporté une autre piste de solution ; « l'ODG a rédigé en 2016 une charte de bonnes pratiques viticoles, précisant aussi les points sensibles du secteur -écoles, maisons de retraite...-, adoptée à la majorité en assemblée générale ». Il s'agit de veiller aux conditions de traitement, au matériel utilisé, d'aller à la rencontre des voisins. « On conseille d'avoir les numéros de téléphone des riverains de ses parcelles, et de les prévenir la veille d'un traitement. Cela a résolu beaucoup de problèmes ». La synergie avec les maires est également capitale, pour désamorcer tout conflit au plus tôt. ■



## FINANCER VOTRE MATÉRIEL DIRECTEMENT CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE, ÇA CHANGE TOUT.

Qu'il soit neuf ou d'occasion, retrouvez directement chez votre concessionnaire l'offre Actimat du Crédit Mutuel pour financer votre achat.

**POUR VOUS ÉQUIPER, ACTIMAT VOUS SIMPLIFIE LA VIE.**

Crédit Mutuel

Votre contact : Xavier BOURGUIGNON au 06 80 07 99 86